

OPTION CLASSE-DEFENSE 2022/2023

Pré-inscriptions

Madame, Monsieur, chers futurs élèves de 3èmes,

L'atelier défense qui a vu le jour cette année va évoluer et devenir Classe-Défense, en partenariat avec La Direction Militaire Départementale du Loiret (DMD45)

A la rentrée 2022, les élèves de troisième peuvent postuler pour intégrer cette option, (attention, toutes les options ne sont pas cumulables car sur le même créneau)

Les élèves de l'option seront repartis dans un minimum de classe, cela facilitera la faisabilité des déplacements ou visites, et la venue de professionnels pour des interventions ou des témoignages.

Deux heures sont intégrées dans l'emploi du temps, en classe et au dojo 1 semaine sur 2.

En classe , Les élèves étudieront, réfléchiront, débâteront sur les thèmes suivants :

- Les principes, les moyens et les missions de la Défense nationale
- Le Devoir de Mémoire (les guerres du XXe siècle, à l'échelle locale surtout)
- Une initiation à la géopolitique :
Les enjeux stratégiques et diplomatiques du monde contemporain

Au dojo, l'objectif sera

- Apprendre à maîtriser son corps et ses émotions à travers différentes activités (mises en situation, Self-défense, Lutte, Jujitsu, renforcement musculaire...)
- Analyser des situations et réfléchir aux comportements permettant d'assurer sa sécurité et celle des autres.

Nous organisons des préinscriptions car le nombre de places est limité à une classe (maximum 29 élèves).

Au cas où une sélection devra être faite, nous demandons aux élèves intéressés de fournir une lettre de motivation avec leur coupon de pré-inscription. Les demandes de l'année précédente seront également prises en compte.

Le bulletin d'inscription est **à rendre avant le 09 mai 2022** ,

à transmettre à Messieurs BELHOSTE ou MARLIN

Demande d'inscription à l'option Classe-Défense pour l'année scolaire 2022/2023

Parents / responsables légaux: _____

Elève : _____ Classe actuelle _____

Signature des responsables légaux:

Signature de l'élève:

Lettre de motivation